

MINISTRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 5 juin 2023

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
des personnels de greffe – RHG1

Circulaire - Note
Date d'application : immédiate

N° téléphone : 01.70.22.86.86

Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

POUR INFORMATION

N° Note : SJ - 23 - 186-RHG1/05.06.23
Mots clés : Greffiers – projets de mouvements - mutations
Titre détaillé : Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1^{er} septembre 2023
Publication : *INTRANET* jusqu'au 30 septembre 2023

Pièce(s) jointe(s) : Projet de mouvements et de réintégrations



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle - RHG1

Paris le 5 juin 2023

**L E GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

Dossier suivi par :

Géraldine MANCINO - 01.70.22.86.86

Cheffe du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1er septembre 2023

N/Réf : Loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019
Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

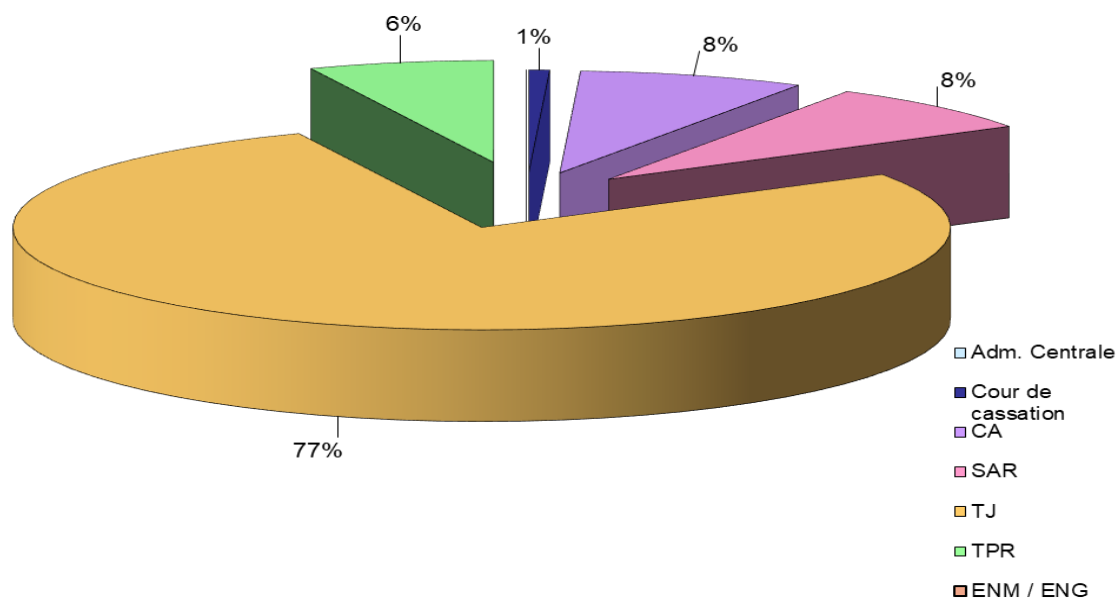
J'ai l'honneur de vous faire connaître les projets de mouvements et de réintégrations des greffiers des services judiciaires auxquels j'ai décidé de procéder (annexe 1).

Je vous informe que 654 postes ont été proposés dont 152 susceptibles de devenir vacants et que 983 candidatures ont été recensées. Le nombre total de desideratas est de 2386 dont 432 dans le ressort de la juridiction du candidat et 1954 en dehors de ce ressort. 32 des postes publiés n'ont reçu aucune candidature.

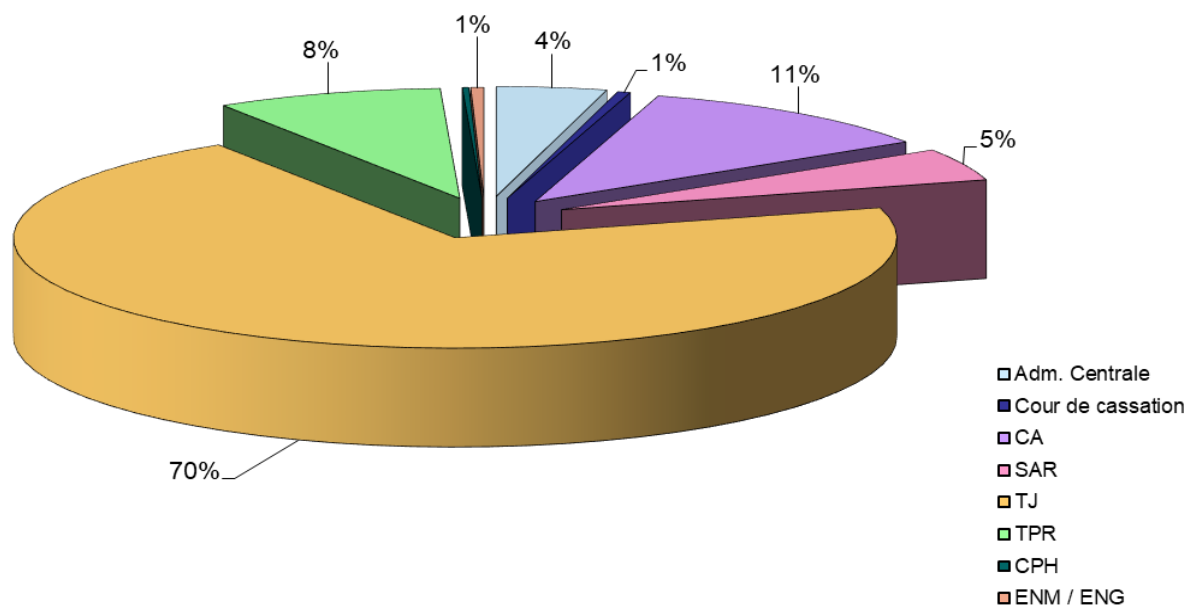
Dans le cadre de la préparation de cette mobilité des personnes de greffe, il a été notamment tenu compte des vacances de postes faisant suite aux résultats du concours de directeur des services judiciaires.

424 mouvements ont été actés qui se répartissent de la façon suivante :

- Répartition des départs par type de structures



- Répartition des arrivées par type de structures



Ces 424 mouvements prendront effet le **1^{er} septembre 2023**. Cette date s'applique également aux agents mutés à la Cour de cassation, dans les territoires ultra-marins et à l'administration centrale.

A titre exceptionnel, des prises de fonction ont été différées au 1^{er} novembre 2023 et 1^{er} décembre 2023.

Les dates d'effet des projets de réintégrations après congé parental, disponibilité ou détachement seront fixées au regard de la situation individuelle de chaque agent.

Je vous rappelle par ailleurs que les prochaines sorties d'école interviendront selon le calendrier suivant :

- la promotion B2022C02 composée de 289 greffiers, choisira ses postes le 20 juin 2023 avec une arrivée en juridiction le 06 novembre 2023
- la promotion B2022C03 composée de 247 greffiers, choisira ses postes le 30 octobre 2023 avec une arrivée en juridiction le 4 mars 2024.

Il convient également de souligner que la direction des services judiciaires propose dorénavant, dans le cadre de l'accompagnement des magistrats et fonctionnaires affectés en sortie d'école ou en mobilité sur un poste des services judiciaires en Outre-Mer, un accompagnement matériel renforcé visant à faciliter le déménagement et l'installation sur place. Les greffiers concernés recevront directement une offre de prise en charge par la direction des services judiciaires (plus de renseignements sur : Intranet Justice / DSJ / Dispositifs d'accompagnement à la mobilité).

En conséquence, dès la prise de fonctions de ces agents, vous voudrez bien classer directement dans leur dossier DIADEM le procès-verbal d'installation, sans communication auprès de l'administration centrale, dans la rubrique intitulée « prise en charge » puis « procès-verbal », qui devra mentionner une date conforme à celle indiquée dans l'arrêté de mutation correspondant.

S'agissant des greffiers qui seront affectés dans les maisons de justice et du droit, vous voudrez bien me communiquer leurs noms et la date exacte de leur affectation.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la diffusion de ces projets de mouvements auprès des chefs de juridiction, des directeurs et chefs de greffe et des greffiers placés sous votre autorité.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie BERBACH